

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Plan de
récolement
décennal
(2023-2025)
des
collections
du Musée du
Gévaudan et
Procès-
verbal de la
campagne
de
récolement
lapidaire
2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 7 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de mars, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Sonia NUNES VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Monsieur Vincent MARTIN (Madame Betty ZAMPIELLO), Madame Elizabeth MINET-TRENEULE (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Adjoint, Madame Catherine THUIN (Monsieur Nicolas TROTOUIN), Monsieur Thierry JACQUES (Monsieur Francisco SILVANO), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Jérémy BRINGER), Madame Michelle JACQUES (Monsieur Karim ABED), Conseillers Municipaux.

Absent : Monsieur Francis DURSAPT, Conseiller Municipal.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 26
▪ représentés : 6
▪ absent : 1

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
29 février 2024

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Madame Régine BOURGADE expose :

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
22/03/2024

Le Musée du Gévaudan bénéficie de l'appellation Musée de France. A ce titre, il a l'obligation de réaliser un récolement décennal de ses collections inventoriées Musée de France (cf. Loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 ; Décret n°2002-852 du 2 mai 2002 ; Arrêté du 25 mai 2004 ; Circulaire du 3 novembre 2010 ; Article L.451-2 du Code du Patrimoine).

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Le récolement est une opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire : la présence du bien dans les collections, sa localisation, son état, son marquage et la conformité de l'inscription à l'inventaire. Au vu du nombre d'œuvres à traiter, les musées peuvent fractionner cette mission en plusieurs campagnes. A l'issue de chacune, la Direction Régionale des Affaires Culturelles exige que les musées rédigent et leur transmettent des procès-verbaux.

Ce récolement décennal s'applique selon un calendrier officiel fixé par l'État (actuellement 2016-2025) et doit faire l'objet d'une planification.

Le plan de récolement décennal permet de faire un état de situation, de planifier et d'organiser les campagnes de récolement. Il formalise également la méthode et les moyens qui seront mis en œuvre. Ce plan engage donc le Musée sur plusieurs années. Il s'agit d'un document officiel et opérationnel. Avant 2023, en raison du chantier et du plan de charge du Musée du Gévaudan, l'équipe n'a pas pu programmer ces opérations. Le plan de récolement 2023-2025 du Musée du Gévaudan est annexé à la présente délibération.

Le procès-verbal d'une campagne de récolement permet de synthétiser et d'officialiser les résultats obtenus. Il s'agit d'un document officiel et opposable, dont la consultation peut être exigée par les agents de l'État chargés du contrôle scientifique et technique. Le procès-verbal de la campagne de récolement réalisée en 2023 est annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé :

- de **CONSIDÉRER** l'importance et l'obligation du récolement des collections,
- d'**APPROUVER** les deux documents annexés,
- d'**AUTORISER** toutes les démarches inhérentes au récolement,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents y afférent.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 28 voix pour et 4 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

MUSÉE DU GÉVAUDAN

PLAN DE RECOLEMENT DÉCENNAL 2023 – 2025

Table des matières

Introduction.....	1
Présentation générale des collections et des lieux	2
Contexte et historique.....	2
La situation de l’inventaire du Musée du Gévaudan	3
Les collections	3
Localisation des collections	4
Plan d’intervention du récolement	5
Méthodologie du récolement et de l’informatisation	5
Moyens humains et techniques	6
Hiérarchisation et planification des campagnes	7

Introduction

Le Musée du Gévaudan bénéficie de l’appellation Musée de France. A ce titre, il a l’obligation de réaliser un récolement décennal de ses collections inventoriées Musée de France, comme l’indique la législation suivante :

- Loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l’ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, du Code du Patrimoine (livre IV) ;
- Décret n°2002-852 du 2 mai 2002 ;
- Arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l’inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement ;
- Circulaire du 3 novembre 2010 concernant le tableau d’avancement national du récolement décennal 2004-2014 ;
- Article L.451-2 du Code du Patrimoine : « Les collections des musées de France font l’objet d’une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans ».

Le plan de récolement décennal, rédigé par le responsable des collections, permet de faire un état de situation, de planifier et d’organiser les campagnes de récolement. Il est communiqué et soumis à la validation du propriétaire moral des collections, et adressé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, représentant l’État.

Présentation générale des collections et des lieux

Contexte et historique

Le Musée du Gévaudan, ouvert depuis le 18 octobre 2022, succède au Musée Ignon Fabre, fermé en 1995.

Le **Musée Ignon Fabre a été créé par la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère** en 1836. Deux catalogues des collections sont édités respectivement en 1900 et 1913. La collection devient Musée de France sous la direction de l'Abbé Peyre.

De 1995 à 2013, la gestion du Musée Ignon Fabre (fermé au public) et des collections est **transférée au Département de la Lozère**, avec pour objectif la réhabilitation du Musée. Pour des raisons de conservation et de sûreté, les collections sont déplacées temporairement au Château de Saint-Alban-sur-Limagnole (réserves du Département de la Lozère), à l'exception du lapidaire qui reste au Musée. Durant cette période, dans un premier temps, les collections sont gérées par le conservateur Christian Lapointe, qui rédige plusieurs fiches d'inventaire ; dans un second temps par la conservatrice Isabelle Darnas et son assistante Cécile Vanlierde, qui entreprennent un chantier des collections avec traitement insecticide, restaurations et reconditionnement.

En 2013, la **Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère (SLSAL) cède le Musée Ignon Fabre et dépose sa collection historique à la Ville de Mende**. Cette année se caractérise par la **création du service Musée & Patrimoine** de la Ville de Mende, avec le recrutement d'un attaché de conservation et la mobilisation d'un agent polyvalent. De 2013 à 2019, ce service est dirigé par Aurélie Jalouneix, assistée d'Aimé Akmel et de Jean-Luc Lanen pour le traitement des collections, avec le soutien ponctuel de Cécile Vanlierde et de bénévoles. A cette période, les campagnes de récolement sont réalisées par typologie annuellement, avec pour contraintes majeures de multiples déménagements des collections. En 2014, la collection Galière est léguée à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Lozère, qui la dépose ensuite à la Ville de Mende. Cette année est également marqué par l'acquisition par la Ville de Mende de la base de gestion des collections Webmuseo. Le Centre de conservation Jean Mazel (réserves du Musée) voit le jour entre 2015 et 2017. Les collections reconditionnées par le Département de la Lozère intègrent progressivement ce nouveau bâtiment. Et la société Grahal est sollicitée pour deux missions consécutives d'informatisation des collections, notamment à partir des fiches d'inventaire, dites « Lapointe ».

De 2017 à 2019, le choix du maître d'œuvre, le changement de direction à la tête du Musée du Gévaudan, grâce à l'arrivée de Nadia Harabasz, et le début des travaux de gros œuvre accélère le projet de réhabilitation du Musée. Ce projet de grande envergure entraîne automatiquement un ralentissement de l'informatisation des collections et des campagnes de récolement, au profit d'un récolement d'opportunités. Une régisseuse des collections est recrutée en 2021. Entre 2019 et 2022, la sélection d'œuvres pour le parcours permanent, l'enrichissement des collections, les restaurations et le travail muséographique mobilisent toute l'équipe du Musée. Les œuvres sélectionnées pour l'exposition permanente du Musée du Gévaudan ont toutes bénéficié d'opérations de conservation-restauration et d'un travail documentaire, à l'occasion du chantier des collections.

La situation de l'inventaire du Musée du Gévaudan

Le Musée du Gévaudan ne dispose pas de registre d'inventaire historique.

Il existe seulement un catalogue des collections datant de 1900, un autre datant de 1913 et de nombreux classeurs avec des fiches d'inventaire appelées « Lapointe ». Ces documents non exhaustifs servent de référence pour le travail d'informatisation et d'inventaire des collections. A ce stade, nous pouvons estimer la collection à environ 15 000 items. Mais il est difficile de quantifier, même approximativement, le nombre d'objets manquants ou omis dans ces différentes ressources.

Le présent récolement permettra au Musée du Gévaudan de reconstituer progressivement son inventaire des collections.

Les collections

Les collections Musée de France gérées par le Musée du Gévaudan appartiennent majoritairement à la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère.

Selon la base de gestion des collections, le nombre de biens inventoriés dans la collection « Musée » est d'environ 13 633 items. Certains items sont inventoriés par lot, tels que des tessons de céramique, des planches d'herbier... Le travail d'inventaire et d'informatisation d'une partie de la collection archéologique est à poursuivre.

Typologie	Informatisés (estimation*)	Non inventoriés, non informatisés (estimation)	TOTAL**
Peinture	700	0	700
Arts graphiques	1 500	0	1 500
Archéologie	6 700	1 300	8 000
Ethnographie	800	67	867
Lapidaire	341	0	341
Sculpture	250	0	250
Sciences naturelles	2 623	0	2 623
Numismatique	397	0	397
Sciences et techniques	15	0	15
Arts décoratifs	120	0	120
Textile	162	0	162
Création contemporaine	25	0	25
TOTAUX**	13 633	1 367	15 000

* La base de gestion des collections ne permet pas de dénombrer correctement les items par typologie, en raison de nombreuses erreurs de classification sur les notices. Lors des campagnes de récolement, une attention particulière sera portée à la reclassification des œuvres par typologie.

** Pour mémoire, dans le présent plan de récolement et ses futurs procès-verbaux ne sont pas comptabilisés : le récolement des biens déposés au Musée du Gévaudan par d'autres institutions (hors fonds historique de la SLSAL) et les œuvres issues des collections patrimoniales (non « Musée de France ») de la Ville de Mende.

Localisation des collections

Les collections sont réparties sur 4 sites différents.

Le **Musée du Gévaudan** expose 470 œuvres (hors objets déposés par d'autres institutions), au 1^{er} étage. Les 12 salles d'exposition s'étendent sur une surface d'environ 400 m², accessible au public. Les collections qui sont présentées dans ce bâtiment sont multiples : peintures, arts graphiques, archéologie, ethnographie, lapidaire, sculptures, sciences naturelles, numismatique, objets d'art ou encore création contemporaine. Les œuvres sont réparties dans les salles suivantes : 01 Terre, 02 Eau, 03 Végétal, 04 Animal, 05 Préhistoire-Antiquité, 06 Médiéval, 07 Cultes & Piété, 08 17^e-18^e siècles, 09 Bête du Gévaudan, 10 Sabatté, 11 Artistes Lozériens, 12 Cabinet d'Arts Graphiques. Les biens sont présentés en vitrine, sur socle ou accrochés aux murs. La contrainte majeure pour ce site est la coordination du calendrier entre la campagne de récolement et les jours de fermeture au public.

Le **Centre de conservation Jean Mazel** est situé à 1,5 km du Musée du Gévaudan. Il conserve environ 14 290 œuvres (hors objets déposés par d'autres institutions), en rez-de-chaussée. Les réserves ne sont pas accessibles au public et sont réparties en 9 magasins, sur environ 800 m². Les collections qui sont stockées sur ce site sont multiples : peintures, arts graphiques, archéologie, ethnographie, lapidaire, sculptures, sciences naturelles, numismatique, sciences et techniques, objets d'art, textiles ou encore création contemporaine. Les salles de stockages sont identifiées par typologie avec des différentes couleurs de portes : 01 marron lapidaire, 02 orange archéologie, 03 violet ethnographie-objet d'art-sciences et techniques-sculptures, 04 jaune peintures, 05 bleu arts graphiques-peintures, 06 rose textile, 07 vert sciences naturelles, 08 fushia herbiers, 09 quarantaine. Les œuvres sont conservées dans des caisses ou sur des palettes et entreposées dans des rayonnages. Les contraintes majeures pour ce site sont l'éloignement avec le Musée, la coordination avec le calendrier et les missions au Musée du Gévaudan.

La **Chapelle Saint-Gervais** est située à 700 m du Musée du Gévaudan. Elle conserve environ 100 œuvres (hors objets déposés par d'autres institutions), en rez-de-chaussée. Cette réserve d'appoint, composée d'une unique salle de 50 m², n'est pas accessible au public. Les collections qui y sont stockées sont diverses : lapidaire, ethnographie, objets d'art... Les œuvres sont entreposées directement au sol pour les gros volumes ou dans des caisses sur des rayonnages. Les principales contraintes de la chapelle sont son éloignement avec le Musée, la coordination avec le calendrier et les missions au Musée du Gévaudan, le manque de matériel et d'espace de travail sur place, et l'accès difficile à internet.

Le **Musée archéologique de Javols** est situé à 30 km du Musée du Gévaudan. Environ 140 objets y sont déposés, uniquement des objets issus de nos collections archéologiques et lapidaire. Le Musée de Javols se compose de 2 niveaux d'exposition, avec une réserve visible mais non accessible au public au 1^{er} étage. Les dépôts du Musée du Gévaudan à Javols sont exposés en vitrine, sur socle ou au sol, et stockés dans des caisses sur des rayonnages. Les principales difficultés pour récoler les objets sur ce site sont l'éloignement avec le Musée du Gévaudan, la coordination entre les calendriers et jours de fermeture au public des deux musées, le manque de matériel et d'espace de travail sur place, l'accès compliqué à internet, l'accès aux objets et l'absence de liste des dépôts.

Le récolement, en plus d'actualiser les localisations, de définir l'état général et de quantifier des collections, permettra d'optimiser le stockage et la répartition des collections dans ces différents espaces. L'acquisition de mobilier de stockage plus adapté est à prévoir, tout comme des renforts humains ponctuels.

Plan d'intervention du récolement

Méthodologie du récolement et de l'informatisation

Le récolement des collections gérées par le Musée du Gévaudan sera majoritairement topographique, c'est-à-dire par zone, mais n'exclura pas pour autant un travail ponctuel par typologie d'objets.

En l'absence de registre d'inventaire, le récolement sera effectué à partir des objets. Les informations recueillies lors du récolement seront confrontées à celles des fiches de l'outil informatisé de gestion des collections. Un agent sera chargé de la saisie informatique ; en cas d'inaccessibilité à internet, des fiches de récolement papier seront complétées puis retranscrites sur l'ordinateur ultérieurement. Chaque saisie informatique devra indiquée la date précise au format suivant JJ/MM/AAAA, ainsi que le nom et le prénom de l'agent récoleur.

Pour chaque campagne de récolement, le ou les agent(s) récoleur(s) devront vérifiées, corrigées et/ou complétées les données existantes, à savoir :

- Dépoussiérer les œuvres
- Numéro d'inventaire :
 - o Vérifier le numéro sur l'objet : étiquette et/ou marquage
 - o Corriger les erreurs de numéros, et notamment ajouter un « D » devant le numéro d'inventaire, si absent sur l'objet et/ou sur la fiche Webmuseo, pour tous les dépôts de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère
 - o Marquer ou corriger le marquage, si besoin
- Vérifier la présence chaque item dans son dossier typologique sur Webmuseo, ce qui permettra de dénombrer et regrouper plus facilement les œuvres par typologie à l'issue du récolement
- Vérifier et compléter la fiche objet Webmuseo : informations générales, description, voire mots-clés.
- Vérifier et ajouter les dimensions
- Prendre une ou plusieurs photos, y compris des dégradations s'il y en a.
- Créer une fiche de récolement rattachée à la fiche objet sur Webmuseo
- Vérifier l'état de conservation des œuvres et créer une fiche de constat d'état rattachée à la fiche objet sur Webmuseo
- Vérifier, corriger ou renseigner la localisation sur la fiche Webmuseo
- Recenser les besoins en conservation-restauration
- Recenser les recherches complémentaires à mener
- Recenser les provenances et statuts incohérents
- Conditionnement :
 - o Optimiser les conditionnements, si nécessaire
 - o Vérifier que la signalétique des caisses est actualisée et cohérente

A l'issue de chaque campagne, les recensements en termes de conservation-restauration, documentation ou statuts juridiques seront répertoriés dans un document de suivi, et chaque cas sera classé par degré d'urgence.

Un procès-verbal de récolement sera également rédigé par le responsable des collections et de la campagne. Ce document, comme le plan de récolement, sera signé par le responsable des collections et la direction du Musée du Gévaudan. Il sera ensuite communiqué au propriétaire moral des collections, et adressé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, représentant l'État.

Moyens humains et techniques

Le récolement du Musée du Gévaudan est réalisé sous la responsabilité de la directrice et sous la supervision de la régisseuse des collections.

Les personnes impliquées dans les opérations de récolement sont :

- La régisseuse des collections, un à deux jour(s) par semaine (soit 40 à 80 jours/an)
- Un agent du patrimoine, lors des périodes de fermeture du musée et en dehors des missions d'accueil (soit 50 à 90 jours/an)
- Des stagiaires étudiants en histoire de l'art, conservation ou régie des œuvres, niveau licence ou master. (renfort ponctuel)
- Des agents de récolement recrutés pour des missions de 6 mois, possible uniquement avec le soutien de la Direction Régionales des Affaires Culturelles. (renfort ponctuel)
- Des chercheurs et/ou bénévoles. (renfort ponctuel)

Les moyens techniques et le matériel nécessaires au bon déroulement du récolement sont :

- Deux ordinateurs portables et au moins un poste fixe
- L'outil de gestion des collections et les accès adéquats (Webmuseo)
- Un appareil photographique, et idéalement une zone dédiée aux prises de vue avec un fond et des projecteurs
- Un mètre enrouleur et un mètre ruban
- Gants, chariots, transpalette, gerbeur élévateur et autre matériel de manipulation
- Mousses, papier bulle, papier de soie, tyvek, caisses et autre matériel de conditionnement
- Aspirateur à filtres HEPA et à embouts en nylon, pinceaux adaptés pour le dépoussiérage des collections
- Paraloïd B72, pinceaux, stylos PH neutre adaptés pour le marquage des biens culturels
- Stylos, marqueurs, carnets et feuilles de papier
- Accès à l'électricité et à internet

Hiérarchisation et planification des campagnes

Les campagnes de récolement prioritaires concernent le Musée du Gévaudan et le Centre de conservation Jean Mazel. Ces deux bâtiments renferment la majorité des œuvres Musée de France.

Au vue des contraintes multiples de la Chapelle Saint-Garvais et du Musée archéologique de Javols, ces deux sites seront récolés en dernier. Le récolement des dépôts au Musée de Javols sera à programmer plus précisément et en concertation avec l'équipe sur place.

Calendrier prévisionnel

2023	- Réserve marron lapidaire, Centre de conservation Jean Mazel - Lapidaire quai de déchargement, Centre de conservation Jean Mazel - Lapidaire de la cour extérieur, Centre de conservation Jean Mazel - <i>Dépôts du CNAP</i>
2024	- <i>Dépôts du CNAP (suite)</i> - Collection permanente, Musée du Gévaudan - Réserve bleue arts graphiques, Centre de conservation Jean Mazel
2025	- Réserve bleue arts graphiques, Centre de conservation Jean Mazel (suite) - Réserve jaune peinture, Centre de conservation Jean Mazel - Bilan du plan de récolement 2023-2025

A prévoir pour le prochain plan de récolement, dès 2026 :

- Réserve orange archéologie, Centre de conservation Jean Mazel
- Réserve violette ethnographie, Centre de conservation Jean Mazel
- Réserve rose textile, Centre de conservation Jean Mazel
- Réserve verte sciences naturelles, Centre de conservation Jean Mazel
- Réserve fushia herbiers, Centre de conservation Jean Mazel
- Quarantaine, Centre de conservation Jean Mazel
- Dépôts du Musée du Gévaudan, Musée archéologique de Javols
- Chapelle Saint Gervais
- *Apothicaierie*

Accusé de réception en préfecture
048-214800955-20240307-20223-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Récolement décennal des musées de France

Procès-verbal de campagne

1. Identification du musée

MUSÉE DU GÉVAUDAN

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : **Campagne n°2023-1 Lapidaire - Centre Jean Mazel (réserves)**

Domaine concerné (domaine de collection) : Lapidaire

Zones concernées : Réserve marron lapidaire, quai de déchargement et cour extérieure.

Date de réalisation : De février à octobre 2023 (82 jours de travail au total)

Responsable de la campagne : Émilie MAGNOUX, régisseuse des œuvres

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Récolement en 7 étapes, réalisé en interne (pas de sous-traitance) par : Émilie MAGNOUX, Aimé AKMEL et Jean-Luc LANEN.

- 1) Préparation de la campagne : listing d'œuvres, méthodologie, réflexion sur l'optimisation du stockage, planification des opérations. [EM, 1 jours de travail]
- 2) Dépoussiérage / Nettoyage léger à l'aide d'un aspirateur à filtre HEPA, de pinceaux, brosses et scalpel ; Optimisation des conditionnements. [AA+JLL, respectivement 35 et 7 jours de travail]
- 3) Récolement, selon protocole du Plan de récolement 2023-2025, sur place et sur ordinateur. [EM, 23 jours de travail]
- 4) Mise en place des étiquettes avec numéros d'inventaire ; Rangement des palettes à l'aide d'un transpalette et d'un gerbeur élévateur. [AA+JLL, respectivement 4 et 1 jours de travail]
- 5) Traitement des photos et intégrations dans l'outil de gestion des collections. [AA, 5 jours de travail]
- 6) Opérations de post-récolement, selon protocole du Plan de récolement 2023-2025. [EM+AA, respectivement 2 et 3 jours de travail]
- 7) Rédaction du PV de récolement et transmissions. [EM, 1 jour de travail]

Achats dans le cadre de cette campagne de récolement : brosses de nettoyage, rayonnage et tablettes. Total : 2 373,10 € TTC.

4. Description des champs couverts :

La collection Lapidaire est répartie géographiquement sur 3 sites : le Musée du Gévaudan, le Centre Jean Mazel (réserves) et le Musée archéologique de Javols. La présente campagne concerne uniquement la collection lapidaire conservée au Centre Jean Mazel.

Dans ce bâtiment, la réserve marron dite « lapidaire » est trop petite pour accueillir la totalité de cette collection, certains objets sont donc stockés également dans un rayonnage du quai de déchargement et sur des palettes dans la cour extérieure. La campagne n°2023-1 Lapidaire au Centre Jean Mazel couvre ces 3 espaces de réserves.

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

La majorité des objets récolés était bien localisée, déjà informatisée, photographiée et mesurée. Cette campagne a permis de dégager les allées de la réserve marron, initialement remplies de palettes, d'ajouter une étagère sur chaque rayonnage présent dans la réserve marron et d'installer un rayonnage près du quai de déchargement. Ainsi, les conditions de stockage de 33 palettes ont pu être améliorées.

Toutefois, la campagne s'est étalée dans le temps et a été plus longue que prévue, notamment en raison du plan de charge lié à la première année d'ouverture au public du Musée du Gévaudan. De nombreuses journées de travail aux réserves ont dû être décalées, au profit des missions au Musée.

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés	300	estimation
Objets localisés (vus ou en déplacement provisoire justifié)	331	
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) (joindre une liste) <ul style="list-style-type: none">- Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **)- Volés (§ 2.53 à § 2.56 **)- Détruits (§ 2.31**)	10 0 0	Les 10 objets non localisés sont peut-être au Musée archéologique de Javols.
Nombre total des objets récolés (localisés + manquants)	341	
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une liste) <ul style="list-style-type: none">- À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **)- À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)	67 0	Certaines fiches comprenaient plusieurs objets sans rapport sous le même n° d'inventaire. Des numéros rétrospectifs leur ont été attribués. Aussi, certains objets n'avaient pas de n° d'inventaire alors qu'ils faisaient parties de la collection historique.
Objets nécessitant des compléments d'identification <ul style="list-style-type: none">- À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **)- À mesurer, peser- À photographier	323 0 0	Tous les numéros d'inventaire sont inscrits sur des étiquettes accrochées aux objets (331), seuls 8 objets sont marqués. Tous ont été mesurés et photographiés.

État de conservation du bien <ul style="list-style-type: none"> - Bon état - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration 	85 324 35	La majorité des biens récolés présente <i>a minima</i> un empoussièrement généralisé. Parfois, on constate aussi des fissures, des restes de polychromie à protéger ou encore des traces d'humidité.
Localisation des biens : Exposés dans les salles En réserve	0 331	Cette campagne ne concerne pas les biens exposés.
Documentation photographique des biens <ul style="list-style-type: none"> - Argentique - Format numérique 	0 331	Plusieurs clichés ont été pris pour chaque objet.
Existence d'une notice informatisée <ul style="list-style-type: none"> - Dans un outil de gestion des collections - Dans un tableur - À faire 	341 0 0	Les collections ont toutes été informatisées.

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004

** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénumérables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Pour le Musée du Gévaudan

Nadia HARABASZ, Directrice Musée & Patrimoine

Émilie MAGNOUX, Régisseuse des œuvres

Pour la Ville de Mende

Laurent SUAU, Maire de Mende

Pour la Société des Lettres, Sciences et

Arts de Lozère (propriétaire des collections)

Jean-Marc CHEVALIER, Président

Accusé de réception en préfecture
048-214800955-20240307-20223-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024